



Diffamation au sein d'une copropriété

Par **michou57**, le **03/09/2009** à **15:00**

Bonjour,

Il y a 8 ans mon epoux a pris en charge la gestion d'une copropriété benevle avec indemnités pendant 7ans aucuns soucis puis soudain les membres du comité on tenue des propos tel que "voleurs rends l'argent"alors que le président avait validé tous les paiements fin juin lors de l'assemblée général à laquelle nous n'avons pas participé suite à nla demission de mon epoux et à la vente de notre appartement la pression etant trop importante et mon epoux de santé fragile.

Il semble car nous n'avons pas eut de compte rendu d'ag,le président aurait fait part d'irregularité dans la comptabilité, nous sommes en possession de toutes les copies de comptes

ainsi que des accords du président pour les paiements.

Aujourd'hui la rumeur enfle et mon epoux et accusé a tord que faire qui attaquer que demander?